Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9566 — CK Asset/CK Hutchison/Alberta/Northumbrian Water/Northumbrian Services/ West Gas/Western Gas/UK Rails/Dutch Enviro)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2019/C 332/10)

1. Le 26 septembre 2019, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— CK Asset Holdings Limited («CKA», Hong Kong),

— CK Hutchison Holdings Limited («CKHH», Hong Kong),

— 1822604 Alberta Ltd (Canada), contrôlée par CKHH,

— Northumbrian Water Group Limited (Royaume-Uni), contrôlée par CKHH,

— Northumbrian Services Limited (Royaume-Uni), contrôlée par CKHH,

— West Gas Networks Limited (Royaume-Uni), contrôlée par CKHH,

— Western Gas Networks Limited (Royaume-Uni), contrôlée par CKHH,

— UK Rails S.à r.l. (Royaume-Uni), contrôlée par CKHH,

— Dutch Enviro Energy Holdings B.V. (Pays-Bas), contrôlée par CKHH.

CKA et CKHH acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'ensemble de 1822604 Alberta Ltd, Northumbrian Water Group Limited, Northumbrian Services Limited, West Gas Networks Limited, Western Gas Networks Limited, UK Rails S.à r.l. et Dutch Enviro Energy Holdings B.V.

La concentration est réalisée par contrat ou tout autre moyen.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— CKA: promotion immobilière et investissement immobilier, gestion d'hôtels et de suites avec services, gestion immobilière, gestion de projets et investissement dans les infrastructures, exploitation d'actifs et de services publics et location-vente d'aéronefs,

— CKHH: ports et services connexes, commerce de détail, infrastructures, énergie et télécommunications,

— 1822604 Alberta Ltd: parkings à l'extérieur des enceintes aéroportuaires au Canada,

— Northumbrian Water Group Limited et Northumbrian Services Limited: approvisionnement en eau, assainissement et traitement des eaux usées en Angleterre et au Pays de Galles,

— West Gas Networks Limited et Western Gas Networks Limited: réseau de distribution de gaz au Pays de Galles et dans le Sud-ouest de l'Angleterre,

— UK Rails S.à r.l.: propriétaire d'Eversholt Rail Group, une société possédant du matériel roulant au Royaume-Uni,

— Dutch Enviro Energy Holdings B.V.: fourniture d'énergie générée à partir de déchets au Pays-Bas.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée du traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9566 — CK Asset/CK Hutchison/Alberta/Northumbrian Water/Northumbrian Services/West Gas/Western Gas/UK Rails/Dutch Enviro

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([2]) JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.